

## Comité Syndical • Séance du 05/07/2024

### Compte-Rendu de réunion

14h45 : Le quorum est atteint. Nicolas GARCIA, Président du Syndicat Mixte, ouvre la séance. Il appelle les présents et fait part des pouvoirs transmis et énoncent ceux qui lui ont été transmis. Il propose ensuite l'ordre du jour communiqué dans les convocations.

#### Compte-rendu du précédent Comité Syndical (26/03/2024)

N. GARCIA demande s'il y a des remarques concernant le projet de compte-rendu du précédent Comité Syndical qui s'est tenu le 26 mars 2024 (projet transmis avec les invitations). En l'absence de remarque, il propose de passer au vote.

*Le compte-rendu du Comité Syndical du 26 mars 2024 est validé à l'unanimité.*

#### Informations

#### Etat des nappes au 22/03/2024

N. GARCIA indique que malgré les pluies de fin avril - début mai la situation reste largement déficitaire sur l'ensemble de la plaine avec cependant des situations relativement contrastées : dans la vallée de l'Agly et le bassin du Réart, la situation reste extrêmement préoccupante, plus défavorable encore que l'année précédente. Dans la vallée de la Têt et celle du Tech, le remplissage du barrage fin avril avec un fonctionnement « normal » des canaux permet d'améliorer la situation. Les pluies dans le Vallespir fin avril et courant mai ont permis d'améliorer la situation qui reste cependant très précaire.

N. GARCIA donne ensuite la parole à H. TACHRIFT qui présente la situation plus en détail.

J. GILLON demande pourquoi on observe cette baisse très modérée actuellement sur la bordure côtière.

H. TACHRIFT indique que sur ce secteur, en cette période de l'année, le niveau des nappes est principalement contrôlé par les prélèvements. Ainsi, on peut supposer que les prélèvements sont restés modérés jusqu'à présent, comme cela a été constaté en 2023 mais cela demandera à être confirmé par les chiffres.

### Autres informations

N. GARCIA demande à H TACHRIFT de présenter rapidement les informations suivantes :

- **Commission Locale de l'Eau** : une CLE s'est tenue le 2 juillet. A l'ordre du jour notamment un point sur le processus de régularisation des forages agricoles et des forages de camping. H. TACHRIFT indique que ce travail sera présenté en Comité Syndical lors du bilan annuel du PTGE.
- **Retour d'expérience sécheresse** : Une réunion de présentation s'est tenue le 3 avril. Le rapport final ainsi qu'un résumé « 4 pages » vont être disponibles dans les jours qui viennent. Un des principaux enseignements concerne les économies d'eau de l'ordre de 3 millions de m<sup>3</sup> à l'échelle de la plaine entre mai et septembre.
- **Essais de recharge artificielle** : H. TACHRIFT indique que deux essais sont en cours actuellement sur la plaine du Roussillon. L'un dans la vallée de l'Agly avec des lâchés du barrage de Caramany. Cette action est pilotée en comité barrage. L'autre dans la vallée du Tech, avec l'ASA du canal des Albères. Pour cette expérimentation, un CoTech a été constitué avec l'Asa du Canal des Albères, le Syndicat du Tech, la Communauté de Communes ACVI et les services de l'Etat (ARS, DDTM, DREAL, OFB). H. TACHRIFT présente les premiers résultats de ces deux actions.

T. MARTINEZ estime que la recharge dans la vallée de l'Agly aurait dû être initiée immédiatement après les pluies d'avril, le karst étant alors fortement remonté. Il pense que l'efficacité de la recharge aurait été bien meilleure.

C. CHIVILO s'interroge sur l'efficacité de telles solutions sur le long terme alors que plus de 850 ha vont être ouvert à l'urbanisation d'après les documents SCoT. Il demande si des analyses prospectives existent et si le syndicat est consulté.

N GARCIA rappelle que le SCoT a fait l'objet d'un vote en CLE et au Syndicat Mixte. L'avis du Syndicat Mixte allait un peu plus loin demandant notamment que l'eau soit disponible avant le démarrage de l'urbanisation. Il a d'ailleurs été surpris que les services de la DDTM s'abstiennent lors du vote.

H. TACHRIFT indique que le Syndicat Mixte a eu une réflexion prospective, dans le cadre de l'élaboration du SAGE lors de l'établissement du schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la plaine du Roussillon. Les orientations de ce schéma sont d'ailleurs reprises par toutes les collectivités de la plaine. Par ailleurs, le respect l'adéquation besoin / ressource constitue le premier principe du SAGE et les avis proposés à la CLE veille systématiquement à ce que ce principe soit démontré. Il rappelle enfin que le SCoT plaine du Roussillon constitue localement le premier document d'urbanisme qui prend en compte la ressource en eau et les principes définies par le SAGE avec un réel travail technique réalisé sur le sujet.

N. GARCIA regrette que sa proposition n'ait pas été pleinement reprise par le SCoT mais confirme qu'effectivement il s'agit d'une évolution positive.

### **3 Administration du Syndicat Mixte**

---

#### **Présentation du rapport d'activité 2023**

N. GARCIA rappelle que comme chaque année, le Rapport d'Activité de l'année précédente est présenté en Comité Syndical. Il ajoute que l'année 2023 a été marquée par une sécheresse exceptionnelle qui a très fortement mobilisée les agents du Syndicat Mixte. Cela a mis en évidence des problématiques que le Syndicat porte depuis longtemps, des fois un peu seul : la nécessité d'améliorer les connaissances, notamment en matière de prélèvements : pour gérer finement, il faut connaître finement. La nécessité également de travailler plus collectivement, lors de la période de crise mais également de manière structurelle. Il demande ensuite à H. TACHRIFT de le présenter.

A l'issue de cette présentation, J. GILLON demande le nombre de forages totaux existants sur la plaine.

H. TACHRIFT indique que les forages soumis au Code de l'Environnement sont relativement bien connus depuis 2018. En revanche, il existe de très grosses lacunes concernant les forages domestiques.

N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°1 donnant acte de la présentation du Rapport d'Activité 2023 est adoptée à l'unanimité.

## **Décision Modificative n°1**

N. GARCIA indique qu'il s'agit d'une décision mineure, puisqu'il est proposé de passer la somme de 500 € entre les imputations 21748 et 205 dans la section d'investissement. Il s'agit de se doter de la mise à jour du logiciel permettant le traitement des données piézométrique acquises par télérelève.

En l'absence de remarque, N. GARCIA fait voter cette délibération.

La délibération n°2 relative à la décision modificative N°1 est votée à l'unanimité

## **Plan de communication pour la période 2024-2027**

En introduction, N. GARCIA rappelle que l'Agence de l'Eau est susceptible de financer les actions de communication et sensibilisation sous réserve qu'elles s'inscrivent dans un plan global de communication. Ceci concerne notamment les actions réalisées dans les écoles primaires. Un premier plan avait été validé en 2019. Il a été mis globalement en œuvre malgré un contexte difficile (crise covid). Il demande à H. TACHRIFT de présenter ce nouveau plan.

H. TACHRIFT présente rapidement ce document et les différentes actions proposées qui le composent.

A. PEZIN demande s'il est prévu d'étoffer les services du SMNPR pour pouvoir répondre à toutes ces actions.

N. GARCIA indique que pour l'heure le budget du Syndicat Mixte ne le permet pas.

H. TACHRIFT rappelle que le Syndicat Mixte peut mettre à disposition des collectivités membres et communes du contenu que les collectivités pourront mettre en forme et diffuser comme elles le souhaitent.

E BARTHE rappelle l'importance et l'efficacité des courriers d'envoi des factures d'eau pour transmettre de l'information, notamment en période de sécheresse.

En l'absence d'autres interventions, N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°3 relative à la validation du plan de communication est votée à l'unanimité

## Labellisation EPTB

N. GARCIA rappelle que le Syndicat Mixte s'est engagé début 2023 dans un processus de labellisation EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin). Une telle labellisation ne modifie ni nos actions, ni notre périmètre, ni notre mode de fonctionnement mais a deux avantages :

- Il permet de gagner en légitimité vis-à-vis des services de l'Etat notamment et donc de peser davantage sur certains dossiers (déclassement de la « Zone de Répartition des Eaux » par exemple). Le Syndicat Mixte serait également « Personne Publique Associée » dans le cadre de l'élaboration des Scots.
- Sur le moyen et long terme, il va dans le sens d'une sécurisation juridique et financière du Syndicat Mixte. La labellisation EPTB est inscrite dans le Code de l'Environnement et lors d'arbitrage financier de l'Etat ou de l'Agence de l'Eau, une telle labellisation constitue clairement un avantage.

N. GARCIA indique que le Comité d'Agrément et les services de l'Etat ont d'ores et déjà reconnu le rôle et le travail du Syndicat Mixte en donnant un avis favorable à la labellisation.

N. GARCIA ajoute qu'aujourd'hui, il s'agit de la dernière étape de la démarche : : une nouvelle délibération doit être prise pour inscrire l'EPTB dans les statuts. Il est proposé pour cela de ne modifier que le début de l'article 2 des statuts ayant trait à son objet en explicitant et formalisant le travail d'ores et déjà effectué relatif au SAGE et au PGRE.

En l'absence de questions ou d'interventions, H. TACHRIFT propose de passer au vote :

**La délibération n°4 relative à la modification des statuts pour la labellisation EPTB est votée à l'unanimité.**

## Projet LIFE « Eau et Climat »

N. GARCIA rappelle que ce projet a déjà été présenté pour information lors des précédents Comités Syndicaux. Il indique que ce projet doit permettre une grande avancée en termes de connaissances des prélèvements et de la gestion des nappes.

Il ajoute que l'avantage de s'inscrire dans un tel projet est double : il permet un financement à hauteur de 80%, dont environ 50% issu de l'Europe. Il permet également aux techniciens de travailler avec d'autres structures de gestion qui ont des problématiques semblables.

H. TACHRIFT présente ensuite le détail du projet.

F. NICOLEAU demande si la personne qui serait recrutée pour ce projet serait maintenue à l'issue des 4 ans prévus pour « faire vivre » le modèle.

N. GARCIA répond que le poste est prévu ici pour 4 ans mais que cela peut évoluer. Il cite l'exemple d'un agent qui doit partir à la retraite et dont la mission s'achève pour qui l'Agence de l'Eau souhaite que le poste soit maintenu car très utile. L'Agence de l'Eau est ainsi prête à financer ce poste. Il ne faut donc pas exclure d'emblée de garder les compétences.

T. MARTINEZ indique qu'il n'est pas convaincu par ce projet. Il estime que les collectivités sont ciblées alors que les principaux préleveurs ne le sont pas. Il s'interroge aussi sur la possibilité de financer la pose de compteur à télérelève chez des privés. Enfin techniquement, il s'interroge sur la faisabilité d'un tel projet puis que la télérelève nécessiterait des connecteurs tous les trois km.

N. GARCIA rappelle que l'objectif du projet n'est pas de pénaliser qui que ce soit mais d'améliorer la connaissance, ce sur quoi tout le monde est d'accord a priori. Ce manque de connaissance pour la gestion a été le premier élément mis en évidence par les inspecteurs généraux venus en soutien au Préfet pour la gestion de crise.

Les données des collectivités sont déjà accessibles, même si pour l'heure c'est très chronophage. Le gros du travail pour l'amélioration des connaissances de prélèvements concerne les campings et les irrigants agricoles.

Concernant le financement, des discussions ont déjà commencé avec l'Agence de l'Eau qui pourrait réaliser directement le financement de la télérelève.

Par ailleurs, le contexte est plutôt favorable puisque dans le plan départemental de résilience présenté par le ministre, le département des Pyrénées-Orientales a été défini comme département pilote avec la mise en œuvre de la télétransmission des données de prélèvements pour ceux soumis à autorisation.

H. TACHRIFT indique que le projet a été présenté à la Chambre d'Agriculture qui comprend l'intérêt de la démarche et souhaite que la gestion opérationnelle se fasse à l'échelle du monde agricole. Il y a une relation de confiance à instaurer avec le monde agricole, certains agriculteurs nous transmettant d'ores et déjà leurs données de prélèvements.

Enfin il indique que la télérelève des prélèvements agricoles existent dans de nombreux départements en France, notamment dans le Vaucluse qui est dans un contexte assez proche du notre. C'est techniquement réalisable.

A. DOMENECH demande s'il y aura des contrôles de ces compteurs

N. GARCIA indique que les contrôles sont une mission de l'Etat et non du Syndicat Mixte. Notre objectif est uniquement d'améliorer la connaissance et la gestion des nappes.

T. MARTINEZ estime qu'il manque une donnée importante, c'est le volume disponible dans les nappes et tant que ce volume n'est pas connu, il ne sera pas possible d'avancer.

H. TACHRIFT indique qu'un modèle numérique de gestion, objectif final du projet, a précisément comme objectif de pouvoir répondre à cette question.

A. HARIBOU milite fortement pour la réalisation d'un tel modèle et il estime que c'est le rôle du Syndicat Mixte de faire ce type de proposition. Il rappelle qu'il existe beaucoup de données, notamment au BRGM et que ce modèle doit permettre de les concentrer. Il regrette que la vision soit trop souvent court-termiste et un tel modèle constituerait un excellent outil pour la gestion à long terme, comme cela se fait dans d'autres pays. Il ajoute que l'Europe sait précisément la sécheresse qu'a connu notre département et qu'il faut être ambitieux et ne pas avoir peur des projets LIFE. Il souhaiterait également que les dernières technologies existantes puissent être mobilisées en particulier l'intelligence artificielle.

J. PALMADE demande comment le niveau des nappes est calculé par rapport aux prélèvements.

H. TACHRIFT explique alors le principe de la modélisation numérique maillée de manière simplifiée.

J. PALMADE demande alors si les connaissances géologiques de l'aquifère sont suffisantes pour permettre la création d'un modèle.

H. TACHRIFT indique que par définition un modèle simplifie la réalité mais les données acquises aujourd'hui en termes de géologie permettent la création d'un modèle numérique. Les données les plus délicates à avoir sont celles liées aux flux entrants et sortants, et en particuliers les données relatives aux prélèvements.

F. NICOLEAU demande quelle autorité s'assurera que les comptages sont fiables.

N. GARCIA indique que le contrôle est le rôle de l'Etat et non du Syndicat Mixte.

F. NICOLEAU indique qu'en CLE, la DDTM a déclaré ne pas avoir les moyens suffisants pour le faire. Par ailleurs il existe dans certains départements des structures agricoles qui assure ce travail.

N. GARCIA estime que cela peut être très intéressant mais que le Syndicat Mixte aura besoin des données brutes de prélèvement, même anonymisées.

F. NICOLEAU estime que si l'on souhaite sortir le quaternaire de la ZRE, l'amélioration de la connaissance des prélèvements peut être un facteur positif.

J. GUILLON demande si l'autofinancement sera suffisant à priori pour supporter ce projet et quel serait l'impact sur les cotisations statutaires.

N. GARCIA que le projet dure 4 ans avec un autofinancement de l'ordre de 20 000 € à 30 000 € par an.

H. TACHRIFT indique lors du précédent DOB, une augmentation de 3,5 % a été proposée et que cela doit permettre la réalisation de ce projet prioritaire.

C. CHIVILO estime que la connaissance coûte chère mais que le manque de connaissance coûte encore plus cher.

N. GARCIA ajoute que le coût pour le Syndicat Mixte reste tout de même relativement modéré pour l'apport en connaissance que cela permettrait. Il pense également que si le Syndicat Mixte n'initie pas une telle action, aucun autre acteur ne le fera. Enfin, il estime que c'est une belle opportunité : il est souvent reproché au territoire de ne pas profiter de l'argent de l'Europe. Ici 55% du budget serait financé par l'Europe, ce qui constitue donc une chance pour le département ;

T. MARTINEZ reste dubitatif sur la volonté de la Chambre d'Agriculture à partager ces données et à permettre une diversification des cultures face au changement climatique.

En l'absence de nouvelles interventions, N. GARCIA propose de passer au vote

**La délibération n°5, relative à la participation du Syndicat Mixte au projet LIFE est validée à l'unanimité moins 3 abstentions.**

A l'issue du vote J. PALMADE quitte la séance après avoir donné pouvoir à F. NICOLEAU

## 2 Autres dossiers techniques du Syndicat Mixte

### Diagnostic des zones de sauvegarde

N. GARCIA fait les rappels suivants :

Les Zones de sauvegarde sont des secteurs inscrits au SAGE particulièrement stratégiques pour la production d'eau potable, actuelle et future.

Fin 2022, le Syndicat Mixte a lancé une étude qui devait mettre en évidence les pressions polluantes sur ces secteurs et proposer des actions permettant de préserver la ressource sur ces secteurs.

N. GARCIA indique que l'étude est aujourd'hui terminée.

H. TACHRIFT la présente en détail et cela n'appelle pas de remarques ou d'intervention de l'assemblée.



La délibération n°6 donnant acte de la présentation de l'étude Zones de Sauvegarde est validée à l'unanimité.

### Reprise des sites Dem'terre et Dem'mer

N. GARCIA rappelle que dans le cadre du projet de recherche Dem'eaux qu'a mené le BRGM entre 2018 et 2021, deux sites expérimentaux ont été construits à Pollestres et St Cyprien plage : des forages en flute de pan ainsi qu'un forage instrumenté ont été mis en place, notamment pour étudier les modalités d'échange entre les nappes.

N. GARCIA ajoute qu'il est intéressant de poursuivre l'acquisition de données sur ces sites et qu'il est proposé, pour ce faire, le Syndicat Mixte réalise des tournées régulières pour assurer l'entretien et la maintenance des sites. En revanche, le BRGM devra assurer les différents frais de fonctionnement et investissement (remplacement des sondes, fourniture d'électricité etc.)

B. LEHOUSSINE demande où sont consultables les données ainsi recueillies.

H. TACHRIFT indique qu'elles sont consultables sur la plate-forme Visi'eau et que le but est que l'ensemble du mode de la recherche puisse s'en saisir.

La délibération n°7 relative à la maintenance des sites expérimentaux Dem'terre et Dem'mer est validée à l'unanimité.

16h35 : l'ordre du jour étant épuisé, N. GARCIA demande s'il y a des questions diverses.

16h35 : En l'absence de questions diverses, N. GARCIA clôt la séance.

**Le Président du Syndicat Mixte  
pour la protection et la gestion des nappes souterraines  
de la plaine du Roussillon**



Nicolas GARCIA